



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2024-1706-1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 17 JUIN 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt quatre,

le lundi 17 juin

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 12 juin 2024 s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire.

Présents : Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Christelle Bernard, Matthieu Joly, Pascale Besch, Marielle Berlioz, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Patrice Fournier, Emilie Delwaulle, Véronique Luxos, Jimmy Delroise, Serge Comberousse

Absent : Nicolas Jambot

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet

Objet : Fixation des tarifs des activités périscolaires

Madame Cécile Gerey, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires propose au conseil municipal d'approuver les tarifs des activités périscolaires qui seront appliqués à la rentrée 2024-2025 suite au nouveau marché de la restauration scolaire. L'inflation récente lié au contexte politique de l'année 2024 ne permet pas de maintenir les tarifs cités.

Tarifs de la restauration scolaire

Catégorie	Prix rentrée 2023	Prix rentrée 2024
Enfants inscrits de manière régulière	4.55 €	4.90 €
Adultes et enfants inscrits exceptionnellement	5.57 €	6.00 €
Enfant ayant un PAI	1.05 €	1.15 €

Tarifs de la garderie périscolaire matin et soir

Catégorie	Prix rentrée 2023	Prix rentrée 2024
Enfants	0.55 € / demi-heure	0.65 € / demi-heure

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs périscolaires applicables à partir du 1^{er} septembre 2024 comme décrits dans le tableau.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs des activités périscolaires pour la rentrée 2024
- Autorise Monsieur le Maire ou la conseillère municipale déléguées à signer tous documents relatifs au traitement de cette affaire.

Pour : 11

Contre : 3 (J Delroise, V Luxos, S Comberousse)

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,
Maire de Four



Matthieu Querenet,
Secrétaire de séance

